

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit****CAZPAJ**

330 g/kg de cymoxanil et 330 g/kg de zoxamide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fongicide vigne à usage agricole.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, n° 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443

Téléfax : +34 972 670734

Adresse e-mail : info@mcazorla.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification du mélange**

Classification selon :

- **Règlement 1272/2008** et ses Adaptations au Progrès Technique (ATP)

Classe et catégorie de danger :

Toxicité aiguë orale cat. 4

Sensibilisation cutanée, cat. 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, cat. 2

Toxicité pour la reproduction cat. 2

Dangers pour le milieu aquatique - danger aigu cat. 1

Dangers pour le milieu aquatique - danger chronique cat. 1

Phrase(s) de Risques H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361fd : Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (thymus et sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Eléments d'étiquetage

Selon le règlement 1272/2008

Pictogrammes SGH :



Mention d'avertissement : **ATTENTION**

Mention de danger :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361fd : Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (thymus et sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention

P260 : Ne pas respirer les poussières/brouillards.

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P333+P313 : EN CAS d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau.

Délai de réentrée en parcelles traitées : 48 h.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition / Information sur les composants dangereux :

Numéro	% poids	N°CAS	Nom chimique
1	33	57966-95-7	Cymoxanil : 1-[2-Cyano-2-(methoxyimino)acetyl]-3-ethyluree
2	33	156052-68-5	Zoxamide : (RS)-3,5-Dichloro-N-(3-chloro-1-ethyl-1-methylacetyl)-p-toluamide
3	1<x<2,5		Mélange d'acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-14, sel de sodium et alcools en C12-14

Numéro	N° CE	Annex-1 listing	Symbole(s) Règ.1272/2008	Mentions de Danger Règ.1272/2008
1	261-043-0	Oui	SGH07 SGH08 SGH09	H302 H317 H361fd H373 H400 H410
2		---	SGH07 SGH09	H317 H400 H410
3		---	SGH02 SGH05 SGH07	H228 H302 H315 H318 H332 H335

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Généralités : En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation : Mettre à l'air frais. Garder au chaud et au repos. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Peau : Retirer les vêtements souillés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver immédiatement au savon et à l'eau. En cas de manifestation allergique ou si la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin.

Yeux : Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une gêne, une rougeur, une douleur, une irritation apparaît.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique conseillé.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse, eau pulvérisée ou brouillard.

Moyen d'extinction inapproprié : Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Production d'une épaisse fumée noire. Risque de vapeurs toxiques et irritantes lors de la combustion (monoxyde et dioxyde de carbone (CO et CO₂), dioxyde de soufre (SO₂) et monoxyde d'azote (NO)).

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les fumées. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

Autre information

Eloigner le produit de la zone d'incendie ou refroidir les emballages avec de l'eau pour éviter l'augmentation de pression due à la chaleur.

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux.

Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser immédiatement le produit répandu. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés.

Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » (par exemple dans un centre de destruction autorisé). Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour les informations sur la manipulation et le stockage, voir section 7.

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

Pour les considérations relatives à l'élimination, voir section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées.

Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Se laver les mains après chaque utilisation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Prévention des incendies et explosions

Maintenir à l'écart de la chaleur et des sources de chaleur.

Eviter la formation de poussière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine bien fermé en position verticale, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau (sauf pour l'utilisation finale et normale du produit).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail. Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques : Assurer une ventilation adéquate dans la zone de traitement et de stockage et où de la poussière peut se former.

Protection individuelle :

Respiratoire : Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type A2P2 voire A3P3) en cas de formation de poussières.

Mains : Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et la longueur minimale de 30 ou 35 cm (conforme à la norme NF374-3).

Yeux : Porter des lunettes de sécurité pour le transvasement.

Peau et corps : Porter un vêtement de protection approprié. Les laver avant de les réenfiler. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Autre information, pour les utilisateurs professionnels de produit phytopharmaceutiques, porter :

- Pendant le mélange/chargement :
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
 - EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
 - Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
 - Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.
- Pendant l'application :
 - Si application avec tracteur sans cabine*
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
 - Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
 - Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
 - Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.
 - Si application avec tracteur avec cabine*
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;
 - Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ;
 - Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
 - Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.
- Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
 - EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
 - Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;

- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

Pour se protéger le travailleur doit porter:

- des gants en nitrile conformes à la norme EN 374-3 ;

- une combinaison de travail (cotte en coton/polyester 35 %/65 % - grammage d'au moins 230 g/m2 avec traitement déperlant).

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Solide. Granulés
Couleur	Jaune foncé
Odeur	Sulfureuse
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	6,84 (dilution aqueuse à 1% à 20°C)
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Non hautement inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	Non déterminé
Densité apparente	0,64 g/cm ³
Solubilité dans l'eau	Soluble
Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	425°C
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité dynamique	Non déterminé
Viscosité cinématique	Non déterminé
Propriétés explosives	Le mélange ne présente pas de danger d'explosion.
Propriétés comburantes	Non déterminé

9.2. Autres informations

Tension de surface	Non déterminé
Densité relative de la vapeur (air = 1)	Non déterminé

10. STABILITE ET REACTIVITE**10.1. Réactivité**

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, monoxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées, la lumière et l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Aucune connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former monoxyde et dioxyde de carbone (CO et CO₂), dioxyde de soufre (SO₂) et monoxyde d'azote (NO).

En cas d'incendie, consulter la section 5.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiquesNom **CAZPAJ****Toxicité aiguë**

DL50 Voie orale Rat : 1469 mg/kg p.c./j
DL50 Voie dermale Rat : > 5000 mg/kg p.c./j
CL50 Voie inhalatoire (4 h) Rat : > 4,4 mg/L

Irritation

Peau Lapin : Non irritant
Yeux Lapin : Non irritant
Sensibilisation Cobaye : Sensibilisant cutané

Autres informations toxicologiques CAZPAJ

- Cancérogénicité : non disponible pour le mélange
- Mutagénicité : non disponible pour le mélange
- Toxicité pour la reproduction : non disponible pour le mélange.

Cymoxanil (substance active)

- Toxicité pour la reproduction : La substance active est susceptible d'entraîner une baisse de la fertilité et au fœtus.
 - Toxicité à la suite d'expositions répétées : Risque présumé d'effets graves pour les organes (thymus et sang).
- La classification du mélange est donc requise pour la toxicité aiguë par voie orale (H302), pour la sensibilisation cutanée (H317), pour la toxicité pour la reproduction (H361fd) et pour la toxicité spécifique pour certains organismes à la suite d'expositions répétées (H373).

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Nom **CAZPAJ**
Poisson CL50 : 0,83 mg/L
Daphnie CE50 : > 44,6 mg/L
Algues CbE50 : 0,055 mg/L
Abeille DL50 orale : > 100 µg/abeille
 DL50 contact : > 100 µg/abeille
Oiseau DL50 : > 2250 mg/kg p.c.

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom **CAZPAJ**
 non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom **CAZPAJ**
 non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Nom **CAZPAJ**
 non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement, selon l'Ordonnance n°2000-

914 du 18/09/2000 relative à la partie Législative du Code de l'Environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre : ADR / RID

Transport fluvial : ADNR

Transport maritime : IMO / IMDG

Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU

3077

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID / ADNR : **Matière dangereuse du point de vue de l'environnement**, solide, NSA
(contient cymoxanil et zoxamide)

IMO / IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR : **Environmentally hazardous substance**, solid, NOS (contains : cymoxanil and zoxamid)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID / ADNR : OUI

IMDG (polluant marin) : OUI

IATA : OUI

14.6. Précautions particulières à prendre

EMS : F-A, S-F

Pas d'autre précaution spéciale requise.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 4510

Délai de rentrée = 48 heures après la fin de la pulvérisation

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

16. AUTRES INFORMATIONS

Sections modifiées lors de la mise à jour : section 2, 3, 11 et 15.

Source des données : FDS ref. sd470_-_PAJO_(FR)

Libellé intégral des mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H228 : Matière solide inflammable.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Signification des sigles :

SGH (ou GHS) : Système Global Harmonisé

PBT : Persistent Bioaccumulable et Toxique

vPvB : très Persistent très Bioaccumulable

DSE : Dose Sans Effet

CSE : Concentration Sans Effet

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE

S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.